

Qu'est-ce qu'une abbaye ?

1 – UN EDIFICE RELIGIEUX

L'abbaye est une communauté d'hommes ou de femmes, appelés **moines** ou **moniales**, qui consacrent leur vie à la prière.

Le terme « abbaye » vient du latin *abbatia*, dérivant lui-même du terme araméen *abba* signifiant « père », qui a donné « abbé » et « abbesse ». L'abbaye est, en effet, placée sous l'autorité de l'abbé ou de l'abbesse, qui est symboliquement le père ou la mère spirituelle de la communauté religieuse.

L'abbaye est gouvernée par un **abbé** ou une **abbesse**. Ces derniers peuvent être assistés par :

- Un chapitre : l'ensemble des moines
- Un prieur claustral : sorte d'adjoint de l'abbé ou de l'abbesse
- Un cellérier : gestion financière
- Un portier
- Un hôtelier qui reçoit les hôtes de passage
- Un infirmier
- Un sacristain
- etc.

Les premières abbayes apparaissent au IV^e siècle en Egypte romaine sous forme solitaire (anachorètes) puis collective (cénobitisme) Elles se développent d'abord en Orient (Constantinople, Moscou) puis en Occident sous l'impulsion de saint Martin et des monarques francs récemment christianisés. Les abbayes ont joué un rôle fondamental dans le développement de la civilisation occidentale, notamment en transmettant le savoir antique par leur activité de copie.

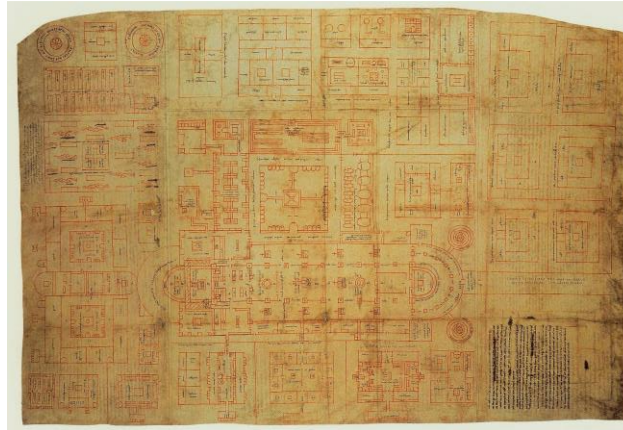
La dimension varie selon l'ordre religieux, la taille de la communauté et surtout selon les donations faites par les seigneurs locaux et/ou les instigateurs de l'implantation du monastère.

Cependant, elles comprennent toutes :

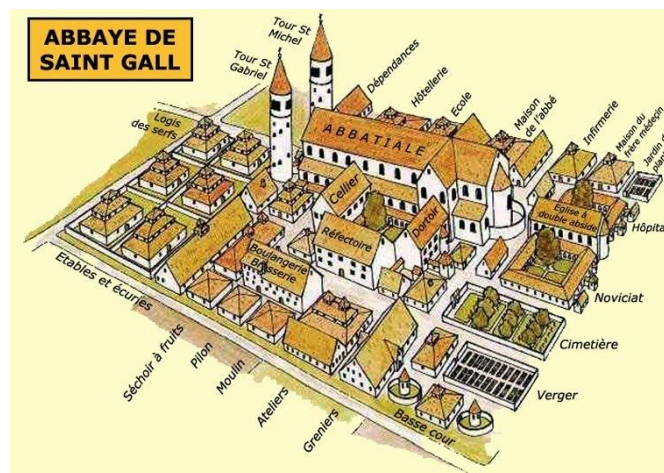
- l'église qui est le cœur de l'abbaye, elle est dite « abbatiale »
- le cloître,
- la salle capitulaire
- le dortoir,
- le réfectoire,
- des ateliers,
- une bibliothèque et un *scriptorium*,
- un cimetière,
- ainsi que de quoi nourrir la communauté: potager, poulailler, moulin, pressoir, four,

étables, champs,...

Elles peuvent également comprendre un hôpital, un jardin d'agrément, un lieu d'enseignement,...



Plan idéal de l'abbaye de Saint-Gall, IXe siècle. L'église et le cloître (carré sur la droite) sont au centre, autour s'organisent les communs.



Reconstitution d'après le plan de Saint-Gall

Lieux de savoir et de puissance, elles ont été sécularisées puis confisquées par le décret du 13 février 1790.

Un **prieuré** est un établissement religieux dépendant d'une abbaye, gouverné par un prieur. Un prieuré simple compte un à deux moines chargés de la gestion du domaine, un prieuré conventuel peut compter une communauté de moines.

2 – UN MONUMENT HISTORIQUE

Aujourd'hui, la plupart des abbayes sont aussi des **Monuments historiques** : l'Etat français les a *classées* monuments historiques ou *inscrites* dans la catégorie des édifices devant être protégés parce qu'ils sont remarquables sur le plan architectural ou portent les traces d'un art aujourd'hui disparu. On peut les visiter pour admirer leur richesse architecturale.